

ASSOUPLISSEMENT AUX REGLES DE PROXIMITE ENTRE LES VOSGES ET LA MEURTHE ET MOSELLE

SORTIE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) vers DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire

District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
1/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le BEF de LUNEVILLE, présentes à proximité en 88				
LUNÉVILLE	Baccarat, Bertrichamp Deneuvre, Lachapelle Thiaville	SAINT DIÉ	LP Raon l'Étape LPO St-Dié Baumont LP St-Dié Augustin pour le CAPATMFC	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le BEF de LUNEVILLE
2/ Uniquement pour les communes au sud de VÉZELISE, à proximité du 88				
NANCY	Zone-sud Vézélise (1)	NEUFCHÂTEAU	Lycée Mirecourt	2 nd e GT

SORTIE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) vers DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire

District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
1/ Spécialités présentes dans le 88 mais à plus grande proximité dans le 54				
SAINT-DIÉ	Communes limitrophes au 54 (secteur de RAON L'ETAPE)	LUNÉVILLE	LGT et LP du BEF de Lunéville	2 nd e GT Faire au moins 1 vœu "secteur" et toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
		NANCY	LP Dombasle	Toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
2/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le district de Neufchâteau et présentes à plus grande proximité dans le 54				
NEUFCHÂTEAU	Toutes communes du district de Neufchâteau pour lesquelles le réseau des transports en commun permet d'accéder aux LP de Toul et de Nancy et non aux autres LP vosgiens	TOUL NANCY (si les enseignements n'existent pas à Toul)	Affectation en priorité sur le district de Toul (LP régional du Toulouais) Affectation sur le bassin de Nancy si les enseignements demandés n'existent pas sur le district de Toul.	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le district de NEUFCHATEAU

(1) Zone-Sud Vézélise : communes de Bralleville, Chaouilly, Damarie Eulmont, Etreval, Féocourt, Forcelles St Gorgon, Forcelles sous Gugney, Germonville, Goviller, Grimonviller, Gugney, Jevoncourt, Lalouef, Ongéville, Praye, Pulney, Quevilloncourt, They sous Vaudémont, Thorey Lyautey, Saint Firmin, Saxon Sion, Tantonville, Vaudémont, Vézélise, Vitrey, Vroncourt, Xironcourt)

ATTENTION

Ces informations essentielles doivent être rappelées à chaque élève et chaque famille concernés.

Une demande de sortie ou d'entrée dans les départements ci-dessous, suite à ces ACCORDS D'ASSOUPLISSEMENT engage la DSDEN concernée à la prise en compte de la candidature sans demande de dérogation.

Cependant, en aucun cas, ces accords ne présagent de l'affectation définitive sur les vœux formulés ; celle-ci **dépendra du volume des places, des classements PAM Notés entre candidats, des règles de proximité**